



HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZHEN



07 - 08 / 08 / 2021



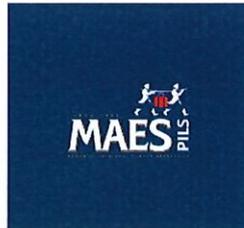
DEBATY



PIRAGRI



groupe **san mazuin**
sanmazuin.be





AUTOMOBILE CLUB
NAMUR

07- 08 / 08 / 2021

HAVERSIN RALLYESPRINT CONDRUZIEN

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

NDLR : Ce cadre n'est pas destiné à figurer dans le règlement de l'épreuve qui sera édité après son approbation. Il sera donc effacé avant le renvoi du règlement approuvé par le responsable "ASAF".

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le **10/04/2021***, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature :

* Date à mentionner par l'organisateur **avant** l'envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF"

REGLEMENT

HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZIEN

7 - 8 AOUT 2021

EPREUVE COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES
LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – LUXEMBOURG – NAMUR
LE CHALLENGE DES BOURLINGUEURS DE L'ASAF

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- de la Province de Namur
- des Autorites communales de Ciney - Rochefort - Somme-Leuze
- des zones de Police de Condroz Famenne / Lesse et l'Homme
 - des zones de secours de Dinaphi / Marche
 - du service médical SSRB
 - du club de football US Haversin
 - des commissaires de sécurité
- de nos partenaires et fideles sponsors



CLUB ORGANISATEUR	AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR asbl
N° D'ENTREPRISE	433.490.624
EPREUVE	
VISA ASAF N°	
DATE	7 & 8 AOUT 2021
ADRESSE DES BUREAUX DU CLUB	Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 – NAMUR 081 / 30.85.06
ADRESSE DU QG RALLYE - VT	Esplanade du football US-HAVERSIN Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements sont imposés à tous les concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

ATTENTION – dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités voir le dernier protocole établi, sur le site de l'ASAF (www.asaf.be)

PREAMBULE

Définition de la manifestation pour la Division HISTO – DEMO

La Division "HISTO- **DEMO**" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO –DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité.

En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1995 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1995, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1995, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation).

De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications".

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "foupiés", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

DATES 2021	HEURES	LIBELLES	
Vendredi 25 juin		Parution du règlement particulier	
Lundi 28 juin		Date de début des engagements	
Adresse : BUREAUX DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 - NAMUR			
Vendredi 31 juillet	20h00	Clôture des inscriptions (à droits simples)	
Lundi 02 août	15h00	Clôture des inscriptions (à droits majorés)	
	20h00	Attribution des numéros	
Vendredi 06 août	12h00	Affichage de la liste des engagés UNIQUEMENT sur le site : www.rallyeconduzien.be et par mail	
Adresse : ESPLANADE DU FOOTBALL CLUB US – HAVERSIN Route de Pessoux-16 /5590 - HAVERSIN			
Samedi 7 août	09h30	Affichage de la liste des engagés	
	de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30	OUVERTURE DU SECRETARIAT Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que les infos ayant trait au numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site de l'organisateur et seront envoyées par mail à chaque équipage.	
	de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros.	
	15h30	Clôture de la distribution du Road-book	
	16h00	Fermeture du secrétariat	
	15h30	Clôture des VT	
	20h00	Fin absolue des reconnaissances	
	Dimanche 8 août	06h00	Réouverture du secrétariat
06h30		Début des reconnaissances (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
06h30		Ouverture des V.T. (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
07h00		Fermeture des V.T.	
07h30		Fin des reconnaissances	
08h00		Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés au tableau officiel Esplanade du terrain de football	
08h35		Ouverture du parc fermé de départ	
UN AUTRE TIMING VOUS SERA PEUT ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES			
08h50		Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°1	
		<i>La 1^{ère} moderne partira 5min après la dernière historique</i> <i>La 1^{ère} démo partira 5min après la dernière moderne</i>	
11h20		Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°2 (sauf additif)	
13h45/14h15		BREAK (sauf additif)	
14h20		Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°3 (sauf additif)	
16h40		Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°4 (sauf additif)	
17h45	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé		
	60 min. max Après l'arrivée du dernier concurrent dans les DIV : 4.3.2.1 et PH's : Affichage des résultats OFFICIEUX		
	30 min. Après l'affichage FINAUX : affichage des résultats OFFICIALISES		
	30 min. Après l'heure de l'officialisation du classement final : Publication des résultats 4.3.2 et PH's, par affichage.		



**DECLARATION DE VOTRE FORFAIT AVANT LE SAMEDI 7 AOUT ET UNIQUEMENT
PAR MAIL VIA L'ADRESSE DU CLUB (rallye-conduzien@ac-namur.be)**

OFFICIELS

COMITE ORGANISATION

MEMBRES D'HONNEUR	Mr G HENROT	Mr Er LERSON	Mr. D ROQUET	Mr M.MARTIN
PRESIDENT	Mr. E LERSON			
VICE-PRESIDENT	Mr. J LIEGEOIS	Mr. R BEAUME		
TRESORIER GENERAL	Mr. C GOSSIAUX			
SECRETAIRE GENERALE	Me. GRENSON			
MEMBRES	Mr. P. DEMONTE	Mr. JG GILSOUL	Mr. D. HOTTIAS	Mr. C. BELOT
	Mr. L. LERSON	Mr. JL. MOLITOR	Mr. P. NEUVILLE	Mr. V. PLOMTEUX

PRINCIPAUX OFFICIELS DU CLUB

ORGANISATION GENERALE	DIRECTION	LERSON Etienne	Lic : NA - 935
DIRECTION DE LA COURSE	DIRECTEUR	Mr. PLOMTEUX Vincent	Lic : NA - 966
	ADJOINTS	Mr. LIEGEOIS Jules	Lic : NA - 937
		Mr. BEAUME Richard	Lic : NA - 946
		Mr. BELOT Christian	Lic : NA - 939
DIRECTION DE LA SECURITE	DIRECTEUR	Mr. BEAUME Lionel	Lic : NA-845
	ADJOINTS	Mr. DEMONTE Philippe	Lic : NA - 807
		Mr. CREPIN Martial	Lic : NA - 984
		Mr. GILSOUL Jean Gabriel	Lic : NA - 905
		Mr. SWIRIO Kevin	Lic : NA - 912
SECRETAIRE - FINANCES	SECRETAIRE MEETING	Mme. GRENSON Paulette	Lic : NA- ADDITIF
	ADJOINT	Mr. HANOZIN René	
	EXTRA SPORTIF	Mr. CAP Roger	
RELATIONS CONCURRENTS	OFFICIEL DU MEETING	Mr BRECHT Patrice	Lic : HT - 920
		Mr CIGLIA Joackim	Lic : NA - ADDITIF
	STAGIAIRES	Mr. DEMUYLDER Nick	
		Mr. DEMUYLDER Kenny	
BUREAU DE CALCULS	RESPONSABLES DU BUREAU	Mr. MENTEN Patrick	Mr. EGGERMONT Cédric
	CHRONOMETRAGE PARCS	Mr. GOFFIN Vincent	
PARCOURS	RESPONSABLES CLUB	Mr. LERSON Etienne	Mr. LERSON Luc
		Mr. DEBATY Eric	Mr. PLOMTEUX Vincent
DIRECTION MEDICALE	DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL	Docteur TRAN TUAN LONG INAMI 1-97706-77-090	Lic :
	INTERVENTION MEDICALE	Equipe SSRB	
	INTERVENTION AMBULANCES	SOCIETE AMBURANCE	
PARC FERME	RESPONSABLE	Mr. HENARD Frédéric	
	GESTION TECHNIQUE	Mr. GOFFIN Vincent	
	GESTION SECURITE	Equipe CCB DINANT	
PARC ASSISTANCE	RESPONSABLE	Mr. SABAUX Etienne	
	GESTION TECHNIQUE	Mr. GOFFIN Vincent	
	GESTION SECURITE	Equipe CCB DINANT	
DIRECTEURS ES	RESPONSABLE DIRECTION	Mr. DUMONT Julien	Lic. NA : ADDITIF
	RESPONSABLE EQUIPE SECU	Mr. MODAVE Louis	Lic : CAS-20402
VOITURES SECURITE	RESPONSABLES	Mr. PLOMTEUX Vincent	
	S-4 FEU ROUGE	Mr. MARCIN Marcel	Me. VAN DEN ABEELE R.
	S-3 HOMOLOGATION	Mr. LERSON Etienne	
	S-2 OBSERVATEUR	Mr. LIEGEOIS Jules	
	S-1 DIRECTION SECURITE	Mr. BEAUME Lionel	Mme. DUBUISSON Angéline
	00 SECURITE COURSE	Mr. GILSOUL J. Gabriel	Mr. SWIRIO Kevin
	0 SECURITE COURSE	Mr. BEAUME Richard	Mr. CREPIN Martial
	S-5 FEU VERT - DAMIER	Mr. DEMONTE Philippe	Mr. DEWART Patric

LOGISTIQUE	RESPONSABLE	Mr. DUCROT Amory	
	ADJOINT		

PRESSE	RESPONSABLE	Mr CAP Roger	
	Accueil Presse - Médias		

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	Mr. DEBARSY André	Lic : NA - 924
	MEMBRES	Mr. SAVARY Rémy	Lic : NA - 954
	RESERVE		

	PRESIDENT	Mr. DERENNE Didier	Lic : NA - 881
	MEMBRES	Mr. LEJEUNE Guy	LIC : LX - 728
		Mr. FRANCKX Bastien	LIC : NA - 882
		Mr. BERNARD Alain	LIC : NA - 965
	SECRETAIRES	Me RESTIAUX Fabienne	Lic : LX - 731
		Me PREVOT Martine	Lic : NA - 988

INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA - 957
----------------------	-------------	--------------------------	----------------

OBSERVATEUR	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA - 957
-------------	-------------	--------------------------	----------------

PERMANENCES / AFFICHAGES

• PERMANENCES - AFFICHAGES

AVANT LE RALLYE	
Du 25/06/2021 au 06/08/2021 Du 09/08/2021 au 13/08/2021	10h – 12h / 14h – 17h
AVENUE DU CHATEAU DE BEEZ - 46 / 5000 NAMUR TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 MAIL : rallye.condruzien@ac-namur.be	

PENDANT LE RALLYE	
Du 07/08/2021 au 08/08/2021	07h – 12h / 13h – 24h
ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 MAIL :rallye.condruzien@ac-namur.be	

ORGANISATION

ARTICLE : 1

DEFINITION

Les **7-8 AOUT 2021**, l'épreuve dénommée le **10^e RALLYE SPRINT CONDROZIEN**. Comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Luxembourg et du challenge des bourlingueurs ASAF, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est pas OPEN (ENPEA).

ARTICLE : 2**PARCOURS**

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en SHOW avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	MANCHES	%
15.26 Kms	10.010 Kms	25.400 Kms	60.38 %
X 4	X 4	X 4	
61.040 Kms	40.040 Kms	101.600 Kms	

- *La 1^{ère} moderne partira 5 minutes après la dernière historique*
- *La 1^{ère} démo partira 5 minutes après la dernière moderne (voir article 7.1.4 et 26.11.6.6 du RPR)*

ARTICLE : 3**ADMISSION DES VEHICULES**

L'épreuve accueillera les concurrents des DIV : 1-2-3 et 4 ainsi que ceux des DIV PH : CLASSIC – SR.
Elle accueillera également ceux de la Division HISTO-DEMO (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

ARTICLE : 4**NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES****4.1 DIVISIONS OBLIGATOIRES :**

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des divisions 1-2-3-4, PH CLASSIC et PH SR.
Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.
C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

REMARQUES :

Les pilotes, prioritaires aux termes de l'article 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **vendredi 30 juin 2021 à 20h00**.
Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2 DIVISION FACULTATIVE :

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division Histo-Démo.
Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée.
C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

4.3.REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

ARTICLE : 5

ENGAGEMENT

a) ENGAGEMENT (important : voir Art. : 9 du RSG)

5.1 PROCEDURE

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété et accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que ses demandes éventuelles de TP, devra parvenir, Uniquement par internet.

- ❖ **Au plus tôt le LUNDI 28 juin 2021 et au plus tard le VENDREDI 31 JUILLET (20h00)**
durant laquelle le droit simple sera d'application et
- ❖ **au plus tard le LUNDI 02 août 2021 (15h00)**
ce qui entraînera une majoration automatique du droit de 20 %

Uniquement par internet via le lien suivant : www.rallyecondruzien.be (voir onglet inscriptions)

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y retrouver en dépôt avant ces mêmes dates et moments.

1. En mentionnant : « EQUIPAGE : *Noms pilote et copilote* ».
2. Attention aux délais bancaires.

AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR

BEOBANK : (IBAN) : BE93-1096-6734-3467 – (BIC) : CTBKBEB

RAPPEL :

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ne sera accepté comme preuve de paiement.

Passé ces délais, il ne sera plus possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

5.2 COPIES DES LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus de joindre à leur demande d'engagement, le documents dénommé (Copie des licences), reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF – VAS – RACB – NAT) en cours de validité (càd de l'année)

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas TRAITÉ

5.3 TITRES DE PARTICIPATION (1 jour) : TP

La licence nécessaire pour participer doit avoir été émise par l'ASAF ou par le VAS et être en cours de validité

Aucun TP de quelque type que ce soit, ne sera dilivré pour l'épreuve

5.4 FRAIS D'INSCRIPTION (voir article 3.1 du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par virement bancaire et ce pour un seul équipage
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Et il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage
- Le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement.
- Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Le droit d'engagement pour	DIV : 1-2-3		185 €
Le droit d'engagement pour	DIV : 4		230 €
Le droit d'engagement pour	DIV : Prov' Historic	PH Classic et S/R	185 €
Le droit d'engagement pour	DIV : Histo-Démo		130 €

Si le concurrent refuse la publicité imposée par l'organisateur (emplacements), ces droits pourront être majorés de 25 %, y compris pour les divisions Prov' historic et Histo*Démo) - Voir article 5 du RTG

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20 % pour les inscriptions enregistrées entre le **31 juillet (20h00) et le vendredi 02 août (15h00)**.

Soit une augmentation de :

DIV : 1 - 2 - 3	185 € + 37 € =	222 €
DIV : 4	230 € + 46 € =	276 €
DIV : PH Classic & SR	185 € + 37 € =	222 €
DIV : HD	130 € + 26 € =	156 €

B) REMBOURSEMENT

1. REMBOURSEMENT LORSQUE LE NOMBRE LIMITE D'ENGAGES EST ATTEINT

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes, soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint, se verrait remboursé de la **totalité** de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de **80 %** des droits d'engagement et ce dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu, catastrophes naturelles, événements extérieurs fortuits, etc, jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à **20 %**, si l'épreuve n'a pas débuté.

ATTENTION :

l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire COVID-19 n'est pas assimilée à un cas de force majeure, étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur serot donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances et qui ne seront pas dues à l'assureur, devra être restituée aux concurrents.

3. REMBOURSEMENT DANS LES AUTRES CAS (voir Art. : 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

c) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir ART. : 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le **LUNDI 2 août à 20h00**

BUREAUX DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR
Avenue du Château de Beez - 46 / 5000 - NAMUR

L'affichage de la liste des numéros se fera

Vendredi 06 août	12h00	Affichage de la liste des engagés UNIQUEMENT sur le site : www.rallyecondruzien.be et par mail + les dernières directives
-------------------------	--------------	---

IMPORTANT : Il n'y aura pas de permanence téléphonique pour communiquer les numéros aux équipages.

ATTRIBUTION DES NUMEROS :

- Divisions 1, 2, 3 et 4, de **1 à 200**
- Division PH – SR, de **201 à 250**
- Division PH - Classic, de **251 à 299**
- Division Histo-Démo, à partir de **300**.

ARTICLE : 6

ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Si la situation sanitaire l'impose, les directives en matière de "tracing" des équipes d'assistance seront d'application. Pour les modalités d'application, voir l'ANL du 14/07/20 réactualisée le 26/08/2020 se trouvant sur le site internet de l'ASAF. Les formulaires de "tracing" annexés au présent règlement seront, dès lors, à rentrer, dûment complétés, en même temps que les documents d'engagement.

Situation du parc d'assistance :

Assistance : attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

L'assistance se fera uniquement : **HAVERSIN** : Rue de Haid – quartier de RIBEAUCOURT (située entre le PF et la ES)

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Ravitaillement : à la station d'essence **PIRAGRI -DEBATY** (Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN.)

La station sera accessible durant toute l'épreuve (située entre la ES et le PF)

A RESPECTER SCUPULEUSEMENT

- Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera interdit la nuit de samedi à dimanche.
- La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00
- Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet.
- Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book
- L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance
- Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture
- L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

ARTICLE : 7

RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le **SAMEDI 07 AOUT 2021 de 10h00 à 20h00**
- le **DIMANCHE 08 AOUT 2021 de 06h30 à 07h30 (uniquement avec l'accord de la direction de Course).**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées).

Le port du casque étant interdit durant les reconnaissances.

Ces conditions concernent aussi les participants de **la division HISTO-DEMO**

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur

Durant une période prenant cours 3 mois avant l'épreuve, tout concurrent convaincu d'avoir effectué des reconnaissances en dehors du timing ou en contravention avec le présent règlement, se verra infliger les sanctions énumérées à l'article 2.3.5 du règlement particulier Rallye.

Les amendes seront dues, même si le licencié n'était pas encore engagé à l'épreuve au moment de l'infraction.

Les sanctions tant pénales que sportives seront de stricte application concernant toutes infractions constatées durant toute la totalité de l'épreuve, quel que soit l'autorité ayant constaté l'infraction.

Identifié et attributions des juges de faits : (Parcours ; Zone d'assistance ; Assistance illicite ; Parcs)

BEAUME Lionel GILSOUL Jean-Gabriel CREPIN Martial LIEGEOIS Jules LERSON Etienne
BEAUME Richard BELOT Christian DEMONTE Philippe SWIRIO Kevin

ARTICLE : 8**PARC FERME**

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 Haversin
Il sera accessible **UNIQUEMENT** le **DIMANCHE 08 AOUT 2021**, à partir de **08h35**.

ARTICLE : 9**VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES****Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve**.

A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 06/08/2021 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant **STRICTEMENT** réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo-Démo, DOIT également avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

ARTICLE : 10**VERIFICATIONS TECHNIQUES ((Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)**

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES** les voitures de **TOUTES** les Divisions :

- **Date** : le SAMEDI 07 août 2021 à partir de 10h00, suivant un timing que l'organisateur aura établi.
- **Emplacement** : esplanade du Football US HAVERVIN

Les vérifications techniques complémentaires

- **Date** : le dimanche 08 août 2021, entre 06h30 et 07h00 (avec accord de la direction de course)
- **Emplacement** : esplanade du Football US HAVERVIN

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 Covid-19 !

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.

A l'avance, merci pour votre collaboration.

**** Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.**

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : (endroit fermé à prévoir, obligatoirement) :

Les éventuelles V.T. finales : "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN

Les participants de la DIVISION « HISTO/DEMO » prendront part aux VT après ceux des autres Divisions

ARTICLE : 11

DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la **demi-heure après l'arrivée** du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

ARTICLE : 12

OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Eplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

Il est rappelé d'être très attentif aux impositions concernant la présentation de l'équipage auprès du service médical en cas de sortie de route.

ARTICLE : 13

PROCLAMATION DES RESULTATS

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée. Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".
- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).
- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

COUPES	DIVISIONS	PILOTES / CO-PILOTES
LA PREMIERE DAME	PH S/R	Pilote
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES DU CLASSEMENT GENERAL	PH S/R	Pilotes & co-pilotes
LA PREMIERE DAME	PH/CLASSIC/16-17-18-19 (confondues)	
LES PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	PH CLASSIC	Pilotes & co-pilotes
LE PREMIER DU CLASSEMENT	PH/CLASSIC/16-17-18-19 (confondues)	Pilote & co-pilote
LA PREMIERE DAME	DIVISION : 4	Pilote
LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	DIVISION : 4	Pilote & co-pilote
LES 3 PREMIERS	DIVISION : 4	Pilote & co-pilote
LA PREMIERE DAME	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote
LE PREMIER EQUIPAGE FEMININ	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote & copilote
LA PREMIERE ECURIE	DIVISIONS : DI-D2-D3	Pilote & copilote
LES 3 PREMIERS	DIVISIONS : D1-D2-D3	Pilote & copilote
LES 5 PREMIERS	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote & copilote

ARTICLE : 14
DIVERS

- Lors de son passage, chaque équipage recevra un road-book assistance.
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16, 5590 HAVERSIN. Au prix de 3 €
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.

ARTICLE : 15
LITIGES

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'applications.

APPROBATION

Le règlement a été approuvé par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
BARIO KATY	SECRETARIAT	FEDERATION ASAF		
DEMARCHE Christophe	998	CSAPN	03/05/2021	
JAUQUET STEVE	301	ASAF	04/05/2021	

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
PUISSANT Jean-Claude	957	ASAF	22/04/2021	

TIMING DES CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS VOOR AANGESTELDEN VOOR RELATIES MET DEELNEMERS

STAGIAIRES



BRECHT Patrice
Licence : HT/920
0497/82.78.26



CIGLIA Joachim
Lic : NA /
0472/73.28.79



DEMUYLDER Nick
0472/ 38.82.60



DEMUYLDER Kenny
0476/26.90.06

• SAMEDI : 07 AOUT 2021

LIEUX	NOMS	PRESENCES	HEURES
SITE DU FOOTBALL HAVERSIN QG DU RALLYE	K DEMUYLDER	AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES	09.30
	N DEMUYLDER	VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	10.00
	P BRECHT	VERIFICATIONS TECHNIQUES	10.00
	P BRECHT	PRESENCE AUX REUNIONS DU C.C.-SPORTIFS	

• DIMANCHE : 08 AOUT 2021

LIEUX	NOMS	PRESENCES	HEURES
SITE DU FOOTBALL HAVERSIN QG DU RALLYE	N DEMUYLDER	AFFICHAGE DES QUALIFIES	08.00
	K DEMUYLDER	OUVERTURE DU PARC FERME	08.45
	P BRECHT	RENTREE AU PARC FERME BOUCLE 1	
	N DEMUYLDER	RENTREE AU PARC FERME BOUCLE 2	
	K DEMULDER	RENTREE AU PARC FERME BOUCLE 3	
	P BRECHT	RENTREE AU PARC FERME BOUCLE 4	
	N DEMUYLDER	AFFICHAGE OFFICIEUX	
	N DEMUYLDER	AFFICHAGE OFFICIEL	
	K DEMUYLDER	AUTORISATION DE SORTIE DU PARC FERME	
	P BRECHT	PRESENCE AUX REUNIONS DU C.C.-SPORTIFS	



ARTICLE : 6



PARC D'ASSISTANCE

La Ville de Ciney et les membres de l'Automobile Club de Namur, vous souhaitent la bienvenue au RS CONDRUZIEN.

Comme vous le savez certainement, la Ville de Ciney vient en aide à notre organisation et met à notre disposition le centre du village d'Haversin pour y organiser votre assistance.

Toutefois, les autorités nous demandent de respecter ce qui suit :

- **RIVERAINS** : Afin de privilégier nos bonnes relations que nous avons avec nos riverains et de veiller à leur tranquillité, et suite à la demande des autorités, nous vous demandons de bien vouloir respecter les lieux privés et les plantations.
- **BARBECUE** : Dans le même ordre d'idée, pour le respect des riverains et pour la sécurité, l'usage du barbecue sera interdit dans la zone d'assistance (consigne mise en place depuis des années)
- **PNEUS** : le dépôt des pneus est strictement interdit dans la zone d'assistance. Ils doivent être repris par vos soins.
- **IMMONDICES** : nous vous demandons de mettre en évidence vos sacs afin d'en faciliter le ramassage.

REFUELING

A la demande des pompiers et de la police et surtout suite à notre expérience à un autre d'organisation, nous avons prévu une zone de refueling à la station PIRAGRI – DEBATY.

Cette année, nous souhaiterions avoir votre aide et que vous profitiez au maximum de ce service.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'un argument commercial, (pour les mauvaises langues), mais bien d'un argument de sécurité très important.

En effet, nous voulons vous éviter de vous déplacer avec du carburant et vous obliger à faire le plein de vos véhicules près des zones habitées.

Nous avons prévu un timing assez long, pour cette zone de refueling, qui vous permettra de faire votre ravitaillement en carburant en étant plus à l'aise.

Nous comptons beaucoup vivement sur votre collaboration.

Nous faisons tous partie de cette organisation et en agissant de la sorte, nous aurons tous une belle image du sport automobile. Nous pensons, qu'il y va de notre avenir !!!

D'avance un tout grand merci de la part des riverains et des membres de l'Automobile Club de Namur

Les membres de la direction de course



HAVERSIN RALLYESPRINT CONDRUZIEN

N° DE PORTIERES

PUBLICITE OBLIGATOIRE

P PIRAGRI

101

Club organisateur : AUTOMOBILE CLUB NAMUR
Epreuve : R.S. CONDROZIEN

Date : 07-08 / 08 / 2021

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 01/07/2019 au 08/08/2019 (UNIQUEMENT VIA) www.automobileclubnamur.be

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu *	BANQUE/CAISSE	DIV	CLASSE	N° ORDRE	PARTICIPE AU
Le	Le					<input type="checkbox"/> Chal. B THIRY

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom :
..... / « »
Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être plac(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom :
..... / « »
Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

MARQUE :	TYPE :	PLAQUE
ANNEE	CHASSIS	CYLINDREE
COMPAGNIE D'ASSURANCE	POLICE N°	

DIVISION	CLASSE	Lic.A3 minimum pour piloter	Classes :3/6/7/9/10/11/12/13/14/15 et PH S/R (*)
		Lic.A4 minimum pour piloter	Classes : 1/2/4/5/8 et PH (*)
		Lic. B minimum pour piloter	Classes : Toutes, sauf Histo*Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic : L minimum pour piloter	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir les Prescriptions Sportives ASAF et / ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible et consultable sur le site de l'asaf.
 Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Par le fait de son engagement, tout concurrent, conducteur ou autre licencié exonère l'ASAF, l'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures, mortelles ou autres, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation au « Rallye Sprint Condruzien 2021 », qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
	Signature du copilote

Copies de vos licences "sportives" 2021

N°

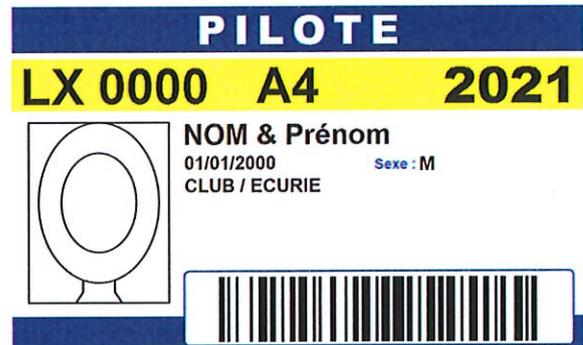
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



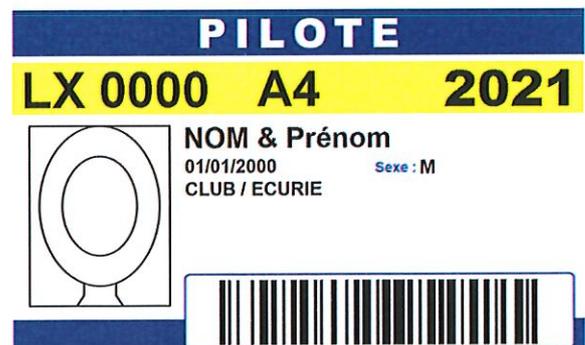
Copilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

RALLYE SPRINT CONDROUZIEN HAVERSIN

EPREUVE : RALLYE SPRINT CONDROUZIEN

Date : 07-08 / 08 / 2021

N°:

VERIFICATIONS (division HISTO – DEMO)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Toutes cylindrées confondues – licence minimale : R(VAS) – L(ASAF) – TP-L (ASAF)

VOITURE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ere} année de fabrication ou D'homologation (FIA/ASN)
.....	
COMPAGNIE D'ASSURANCE		POLICE N°	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	Divers
Eclairage	Divers
Ceintures de sécurité / Harnais	
Extincteur	
Casque	
Pneumatiques	DIVERS
	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
	NON CONFORME <input type="checkbox"/>

SECRETARIAT

COMMISSAIRE TECHNIQUE

	Licence N°
	NOM / CACHET

(*) A COMPLETER IMPERATIVEMENT PAR LE CONCURRENT AVANT LE RENVOI DU DOCUMENT

*Passage aux VT, le dimanche matin : dérogation préalable à obtenir de l'organisateur
Merci de joindre votre palmares*

RALLYE SPRINT CONDROUZIEN HAVER SIN

EPREUVE : RALLYE SPRINT CONDROUZIEN

Date : 07 - 08 / 08 / 2021

N°:

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC
COMPAGNIE D'ASSURANCE	POLICE N°				

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Numéros de portières / capot avant	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements combinaisons
Tôle pare-feu avant/ arrière	Divers
Arceau de sécurité	Divers
Ceinture de sécurité harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	Modifier éventuellement la liste des engagés
Casque - HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicité sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N°
Ornement extérieur	Nom / Cachet
Echappement	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION
Protections des tuyauteries	
Poids	
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

*Passage aux VT, le dimanche matin : dérogation préalable à obtenir de l'organisateur
Merci de joindre votre palmares*

FORFAIT
2021

DECLARATION DE FORFAIT

Le soussigné, responsable de l'équipage et de la voiture, ne peut se présenter au départ du RALLYE SPRINT CONDROZIEN, le 11 / 08 / 2019 et déclare forfait

PILOTE			
CO PILOTE			
VOITURE			
DIVISION		CLASSES	

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

MONTANT DE VOTRE PAIEMENT	
DATE DE VOTRE PAIEMENT	
PAIEMENT EFFECTUE VIA LE COMPTE	
N°COMPTE DU REMBOURSEMENT	
BANQUE	
COMPTE IBAN	
COMPTE BIC	

IMPORTANT

- DÉCLARATION DE FORFAIT / DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Pour que votre FORFAIT soit reconnu officiellement, ce document doit être adressé le jour même de votre forfait avec la mention de votre forfait et par écrit uniquement à l'adresse mail (secretariat@ac-namur.be)

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE

SIGNATURE

DATE DE LA DÉCLARATION



MESURE COVID – TRACING – ORGANISATION

Ce document doit être complété par l'organisateur avant le début de l'épreuve et doit être présenté sur simple demande des autorités civiles ou sportives (sous peine de sanction en cas de défaut ou de refus).

Epreuve :



Date :

07-08 / 08 / 2021

Liste des bénévoles (individus) et des Equipes de Sécurité / Médicale
(personnalités juridiques)

Feuillet n° :

	NOM et Prénom	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Voir feuillet suivant éventuel

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être utilisée que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ». Enfin, il est précisé que cette même liste sera conservée au siège de l'asbl organisatrice et obligatoirement détruite 30 jours après l'épreuve.

Nom, prénom et signature de la personne responsable :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du .../.../2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve :



07-08 / 08 / 2021

Feuillet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - SUITE :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 20 pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)								RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (chaque page doit être signée) :



MESURE COVID – TRACING - STAFFS ASSISTANCE

(Voir ANL du .../.../2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve :



Date :

07-08 /08 /2021

Liste des 4 personnes (plus le ou les concurrents) autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

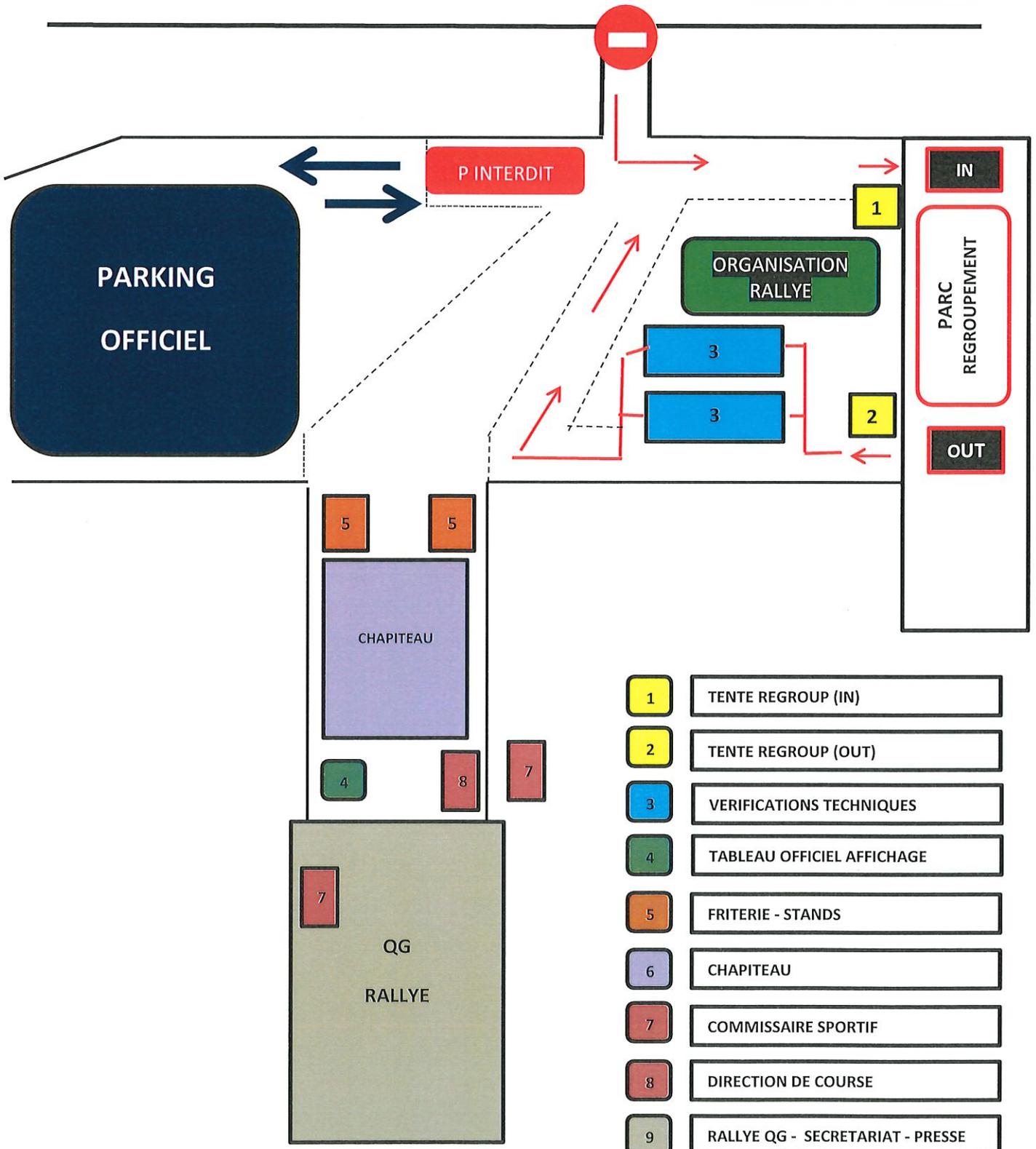
De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

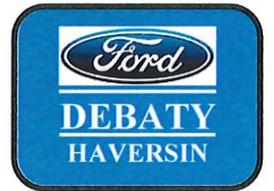
Nom, prénom et signature :

IMPLANTATION QG RALLYE

2021

LE SITE DU FOOTBALL EST INTERDIT AUX VEHICULES SAUF OFFICIEL – ORGANISATION – RALLY CAR





HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROZIEN

